



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cannabis

Question écrite n° 3923

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la consommation du cannabis en France, en particulier chez les adolescents. Des scientifiques néo-zélandais, aidés de chercheurs de l'université de Duke aux États-unis et du King's college de Londres, ont récemment mis en lumière la grande vulnérabilité du cerveau des jeunes à la neurotoxicité du cannabis. Cette drogue dite « douce » peut leur ôter jusqu'à huit points de QI, handicapant leur accès futur à l'université et à l'emploi. Les séquelles semblent même irréversibles puisque « l'arrêt ne restaure pas complètement les fonctions neuropsychologiques de ceux qui ont commencé à l'adolescence », précisent les chercheurs. Or, en France, l'usage régulier du cannabis concerne 3 % des adolescents de quinze ans. De plus, la consommation de cette drogue augmente de façon inquiétante à l'âge de treize ans : elle est passée pour cette tranche d'âge de 4,8 % en 2006 à 6,4 % en 2010. Malgré cette réalité, la ministre de l'égalité des territoires et du logement a plaidé en juin dernier pour sa dépénalisation, tout en engageant à « une politique de santé publique et de prévention, notamment vis-à-vis des plus jeunes ». Le Président de la République s'est auparavant engagé durant sa campagne à ne pas « donner le moindre signal de renoncement à une dissuasion » de l'usage du cannabis. Elle lui demande donc de bien vouloir clarifier les mesures que le Gouvernement entend prendre pour protéger plus efficacement les adolescents contre la consommation de cette drogue, au regard de ces nouveaux éléments.

Texte de la réponse

Les risques du cannabis pour la santé sont aujourd'hui mieux connus. En particulier, il est désormais démontré que la consommation de cannabis peut aggraver des troubles mentaux préexistants, voire selon certaines études qui demandent à être confirmées, provoquer des troubles psychiques chez des usagers sans antécédents. Ces données doivent être portées à la connaissance de tous, consommateurs, usagers potentiels, parents, enseignants, éducateurs et professionnels de santé. Dans ce contexte, la dépénalisation du cannabis ne fait pas partie des pistes actuellement étudiées par le gouvernement. Le gouvernement compte, s'agissant du cannabis, mener une politique de santé publique. Ainsi, de nombreuses séances d'information sont réalisées dans les établissements scolaires ainsi que dans d'autres lieux fréquentés par les jeunes, telles que les missions locales. La France dispose par ailleurs d'un réseau de plus de 250 consultations spécialisées, dites consultations « jeunes consommateurs » qui permettent d'informer et d'orienter les jeunes consommateurs de cannabis, ainsi que leurs parents ou leurs proches. Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011, des actions visant à améliorer la qualité des pratiques de ces consultations et leur fréquentation ont été mises en place. Deux lignes téléphoniques (« écoute cannabis » et « drogues info service ») sont également en capacité de diffuser une information de qualité et s'accompagnent d'une information en ligne constamment disponible sur le site <http://www.drogues-info-service.fr>. De nombreuses actions de formation sont aussi menées dans ce domaine en direction des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux afin de leur fournir des outils de repérage et de diagnostic. Ainsi la direction générale de la santé (DGS) a organisé en septembre 2012, lors des entretiens de Bichat qui représentent un rendez-vous majeur de la formation médicale et paramédicale, une session d'information intitulée : « Comment repérer un

patient en difficulté avec une consommation d'alcool ou de cannabis ? Des outils simples pour une pratique quotidienne ». Ces mesures de santé publique seront poursuivies et amplifiées, à la fois dans le nouveau plan gouvernemental que la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie élaborera dans les prochains mois et dans le cadre de la stratégie nationale de santé, souhaitée par le Premier Ministre.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3923

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4927

Réponse publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6964